

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025

Date convocation : 06/06/2025
Nombre conseillers en exercice : 29
Nombre conseillers présents : 19
Nombre votants : 29

L'an deux mille vingt cinq, le douze juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Mourenx, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice LAURENT, Maire.

Présents :

Patrice LAURENT, Maire,
Françoise RAMANANTSOA, Olivier MOUNOLOU, Hélène FUSTER, Pierre LAUREAU, Adjoint au Maire,
Fernand BARUSA, José CASADO, Patricia MESTARI-PELAYO, Bruno CIOSSE, Meryem DEFAA, Bernard LEBACQ, Samira HOURY, Isabelle LARELLE, Lydie DUBERTRAND, Thierry DERIVE, Jean Juste RIVAS, Malika ABBAS, Lindsey DEARY, Rachel PEREIRA RODRIGUES, Conseillers municipaux

Absents représentés ou absents:

Corinne CARRIAT (pouvoir à Françoise RAMANANTSOA), Jean-Pierre FAYET (pouvoir à Olivier MOUNOLOU), Gérard IRIART (pouvoir à Bruno CIOSSE), Anne-Lyse GENNEVOIS (pouvoir à Pierre LAUREAU), Espérance DOUY MAPANGOU (pouvoir à Hélène FUSTER), Frédéric LAPEYRE (pouvoir à Thierry DERIVE), Otilia CANTON (pouvoir à Fernand BARUSA), Géraldine PIRES DA CAL (pouvoir à Lindsey DEARY), Laetitia ARIGAULT (pouvoir à Rachel PEREIRA RODRIGUES), Julien MINVIELLE (pouvoir à Malika ABBAS)

Secrétaire de séance : Isabelle LARELLE

82-2025 – MOTION DE SOUTIEN – PROJET E-CHO

Rapporteur : Monsieur le Maire - Patrice LAURENT

Le Conseil municipal de la commune de Mourenx réuni le 12 juin 2025 souhaite exprimer son soutien au projet E-CHO, mené sur le bassin de Lacq par Elyse Energy et ses partenaires français Avril, Axens et l'IFPEN.

Il reconnaît ainsi l'opportunité indéniable de ce projet et sa concordance avec l'identité et les valeurs du territoire.

Face à un contexte fait d'incertitudes géopolitique et climatique grandissantes, ce projet se révèle comme un réel levier de notre souveraineté énergétique,

agricole et industrielle. En effet, la production de carburants durables, cœur d'activité du projet, repose sur trois unités complémentaires incarnées par :

- La production d'hydrogène par électrolyse ;
- La production de carburant d'aviation durable (SAF) à partir de biomasse locale (filiales agri-déchets, bois-énergie issu de l'entretien des forêts) ;
- La production d'e-méthanol à partir de CO₂ biogénique industriel.

Il convient donc de rappeler que ce projet soutient également la filière aéronautique et défense, pilier de notre région.

Le Conseil municipal de la commune défend aussi ce projet en ce qu'il respecte pleinement le territoire et ses ressources. Implanté sur des friches industrielles et menant des actions essentielles de décarbonation, ce projet vise à valoriser les résidus agricoles boisés, aujourd'hui sous-exploités ou brûlés à ciel ouvert, en offrant un complément de revenu aux agriculteurs.

Il s'agit bien d'un projet soucieux de la pérennité des activités agricoles. En effet, seuls 10 % de l'approvisionnement du projet feront appel au bois-énergie, issu de l'entretien des forêts. Ces pratiques, régies par le code forestier, seront dûment contrôlées par l'État et devront être certifiées, pour leur durabilité, par un organisme indépendant.

À cet égard, il est rappelé que ce projet trouve toute sa légitimité et son importance dans la réponse concrète, responsable et durable qu'il apporte au territoire, pour la préservation de ses espaces naturels et pour sa population. On évalue qu'il créera 800 emplois directs et près de 5 000 emplois indirects, au pic de la phase de construction.

Comme le montrent clairement, et en toute transparence, les études réalisées, la balance environnementale du projet sera positive. Plus de 600 000 tonnes de CO₂ seront évitées chaque année, soit 25 fois les émissions annuelles d'une ville comme Pau.

Pour répondre collectivement au défi climatique, il nous faut répondre aux problématiques de tous les secteurs, même les plus complexes à décarboner, comme le transport maritime ou aérien. Loin de tout techno-solutionnisme, ces carburants décarbonés visent à apporter une solution complémentaire à la sobriété des usages.

Une solution nécessaire à laquelle le Conseil municipal souhaite assurément et immédiatement prendre part.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de soutenir** l'action de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour le maintien du projet E-CHO.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ À LA DATE SUS-INDIQUÉE
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Le Maire

